

BUREAU SYNDICAL

4 juillet 2024

Salle multifonctions – siège de Calitom

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BOISSON, M. BONNET, M. BORIE (*jusqu'à 12h10*), M. CRINE, M. DELÂGE (*à partir de 10h14*), Mme DERRAS, M. DESVERGNE, M. GATELLIER, M. LAVILLE, M. PERONNET, M. PUYDOYEUX, M. VIGNAUD (*à partir de 10h03*) et Mme VIAN.

Etaient excusés/absents : M. BASTIER et M. GESSE.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, M. CHAMOULEAU, Mme DAGANAUD, M. FILIPPI, Mme LAFFAS, Mme LEMONNIER, Mme RENARD et M. ROBUCHON pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du Bureau Syndical nomment **Mme Marie-Jeanne VIAN, secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
1. Modification du tableau des astreintes
2. Modification recours au contrat d'apprentissage
3. Note de cadrage du plan de formation 2024-2025-2026
4. Lancement de la consultation relative à l'approvisionnement en carburant pour les cuves appartenant à Calitom
5. Lancement d'une consultation pour la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte traditionnelle
6. Avenant de prolongation à l'accord-cadre n°20.021 « Prestation de broyage des déchets verts sur les sites de compostage à la ferme gérés par Calitom signé avec la Sté Brangeon Recyclage Aquitaine
7. Lancement d'une consultation relative à une prestation de broyage de la ressource végétale
8. Candidature appel à projets CITEO 2024
9. Lancement d'une consultation relative à une prestation de transport de déchets de collecte sélective pendant les travaux d'ATRION
10. Lancement de la consultation relative aux travaux d'aménagement du pôle de valorisation de Puyréaux
11. Etude bâtiment Boris Le Floch - Z.E. La Braconne Mornac
12. Concours « J'agis pour réduire »
13. Projet MUND AO avec les crèches de GrandAngoulême
14. Questions diverses

Points d'information

☞ Accueil de Mme Marie-Jeanne VIAN, nouvelle Vice-Présidente

M. le Président accueille avec plaisir Mme VIAN, élue assidue aux réunions qui lui a permis d'acquérir des connaissances sur le syndicat.

Mme VIAN reconnaît que la tâche n'est pas forcément facile et espère qu'elle s'en acquittera correctement.

M. le Président répond que l'ensemble des élus du Bureau Syndical a toute confiance.

☞ Délégations de fonction du Bureau Syndical

M. Christian VIGNAUD – 1^{ère} Vice-Président (binôme M. Patrice BOISSON)



☞ En charge des stratégies de traitement, du site d'Atrion et des relations extérieures

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX – 2^{ème} Vice-Président (binôme M. Michaël LAVILLE)



☞ En charge de la coordination départementale de la prévention, des actions de prévention/réduction des déchets menées par Calitom et des partenaires associatifs

M. Philippe GESSE – 3^{ème} Vice-Président (binôme M. Jacky BONNET)



☞ En charge des finances, de la fiscalité et de la planification financière du mandat

M. Yannick PERONNET – 4^{ème} Vice-Président (binôme M. Flavien DELÂGE)



☞ En charge des travaux et grands projets

M. Patrick BORIE – 5^{ème} Vice-Président (binôme Mme Michèle DERRAS)



☞ En charge de la qualité hygiène et sécurité et Président de la commission d'appel d'offres

Mme Michèle DERRAS – 6^{ème} Vice-Présidente (binôme M. Patrick BORIE)



☞ En charge des ressources humaines

M. Thierry BASTIER – 7^{ème} Vice-Président (binôme Mme Marie-Jeanne VIAN)



☞ En charge du lien territorial et des relations communes/EPCI

M. Jean-Pierre BARBOT – 8^{ème} Vice-Président (binôme M. Manuel DESVERGNE)



☞ En charge des pôles de valorisation (déchèteries)

M. Jean-Jacques CRINE – 9^{ème} Vice-Président (binôme M. Jean-Pôl GATELLIER)



☞ En charge du compostage à la ferme et de l'observatoire des déchets

M. Flavien DELÂGE – 10^{ème} Vice-Président (binôme M. Yannick PERONNET)



<p>➤ En charge du traitement des déchets ultimes</p> <p>Mme Marie-Jeanne VIAN – 11^{ème} Vice-Présidente (binôme M. Thierry BASTIER)</p>	
<p>➤ En charge des énergies et de la représentation de Calitom au sein de Sol'R Parc Charente</p> <p>M. Manuel DESVERGNE – 12^{ème} Vice-Président (binôme M. Jean-Pierre BARBOT)</p>	
<p>➤ En charge de la collecte incitative</p> <p>M. Jean-Pôl GATELLIER – 13^{ème} Vice-Président (binôme M. Jean-Jacques CRINE)</p>	
<p>➤ En charge de la recyclerie et du développement du réemploi</p> <p>M. Patrice BOISSON – 14^{ème} Vice-Président (binôme M. Christian VIGNAUD)</p>	
<p>➤ En charge des relations territoriales pour le site de Valoparc</p> <p>M. Jacky BONNET – 15^{ème} Vice-Président (binôme M. Philippe GESSE)</p>	
<p>➤ En charge de l'évaluation des politiques publiques et de l'élaboration du PLPDMA</p>	

0. Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 6 juin 2024

M. le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 6 juin dernier.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

1. Modification du tableau des astreintes

M. le Président donne la parole à Mme DAGANAUD qui propose de modifier le tableau des astreintes afin de prendre en compte la création du nouvel emploi d'ingénieur maîtrise d'ouvrage (astreinte décisionnelle) et de celui des espaces verts au sein des CET (astreinte opérationnelle).

➤ *La délibération avec l'intégralité du tableau des astreintes est à retrouver sur le site internet calitom.com*

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité valident les modifications faites sur le tableau des astreintes, applicables au 1^{er} juillet 2024.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

2. Modification recours au contrat d'apprentissage

M. le Président donne la parole à Mme DAGANAUD qui propose de modifier le recours au contrat d'apprentissage afin de l'adapter aux besoins des métiers en tension et aux critères de financement du CNFPT.

Le cadre du recours au contrat d'apprentissage est donc fixé comme suit :

- Nombre d'emplois ouverts en apprentissage : 8
- Domaines de compétences ouverts au contrat d'apprentissage :
 - o Maintenance de véhicules légers ou poids lourds ;
 - o Maintenance industrielle, automatisation ;
 - o Qualité, sécurité, environnement ;
 - o Informatique, systèmes numériques, téléphonie... ;
 - o Collecte et traitement des déchets ;
 - o Organisation et gestion des ressources (financières, humaines, ...);
 - o Communication.
- Diplômes préparés :
 - o Niveau 3 : CAP, BEP ;
 - o Niveau 4 : bac pro ;
 - o Niveau 5 (bac + 2) : BTS, DUT, DEUG, DEUST ;
 - o Niveau 6 (bac + 3 et + 4) : licence pro, maîtrise ;
 - o Niveau 7 (bac + 5) : master, diplôme d'ingénieur.
- Répartition dans les services de CALITOM : ajustée en fonction des besoins et des opportunités se présentant ;
- Remboursement aux apprentis qui y sont soumis sur présentation du justificatif d'acquiescement, de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) dont le montant est fixé par l'Etat pour chaque année scolaire.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- abrogeant la délibération n°D2023_3_3 du 14 juin 2023 ;
- approuvent la création de 8 emplois en apprentissage dans les domaines de métiers en tension ;
- autorisent le remboursement de la CVEC aux apprentis qui y sont soumis sur présentation du justificatif d'acquiescement de la somme.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

3. Note de cadrage du plan de formation 2024-2025-2026

M. le Président donne la parole à Mme DAGANAUD qui rappelle que la note de cadrage du plan de formation est un outil de pilotage nécessaire pour prioriser, budgéter, et évaluer les actions de formation mises en œuvre. Pour cela 4 axes stratégiques, définis en 2014, peuvent être conservés pour les 3 ans à venir ; toute action de formation devant répondre à l'un d'eux, à savoir :

- Qualité, hygiène, sécurité et environnement ;
- Technicité au poste actuel ou futur dans la collectivité ;
- Communication interpersonnelle et numérique ;
- Accompagnement social et professionnel.

La note de cadrage s'appuie sur :

- o Les obligations réglementaires ;
- o Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- o Les orientations stratégiques pour l'évolution du syndicat.

Les enjeux portent sur :

- Le recrutement ;
- L'apprentissage dans la fonction publique ;
- Le développement des stages CNFPT au plus près des agents : faire appel le plus possible au CNFPT. Ce qui n'est pas simple dans la mesure où le syndicat a des métiers spécifiques et essentiellement techniques. Seules les collectivités de GrandAngoulême et du Rouillacais

ont les mêmes compétences avec lesquelles Calitom pourrait s'associer pour organiser des formations en intra ;

- La période de préparation au reclassement : doit être proposée aux agents inaptes. En cas d'acceptation, un parcours professionnel est proposé sur une durée d'un an. Le cas échéant, l'agent est mis en retraite pour inaptitude ;
- Le secourisme en santé mentale dans la fonction publique : des projets vont être développés dans les 3 ans à venir ;
- Fiabilité des compétences acquises par les agents et transmission facilitée (passeport de prévention dédié à la formation en santé et sécurité au travail et passeport de compétences).

➡ La délibération avec l'intégralité de la note de cadrage du plan de formation 2024-2025-2026 est à retrouver sur le site internet calitom.com.

M. le Président reconnaît que les décisions politiques impactent directement les services et de fait le niveau des connaissances des agents doit être mis sur le devant. D'ailleurs il profite de ce moment pour saluer l'excellent travail réalisé quotidiennement par Mme Florence ARNAUD.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical prennent acte de la note de cadrage du plan de formation 2024-2025-2026.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

4. Lancement de la consultation relative à l'approvisionnement en carburant pour les cuves appartenant à Calitom

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui indique que le marché actuel d'approvisionnement en carburants arrivant à son terme en novembre 2024, il propose de lancer une nouvelle consultation.

Calitom possède en régie ou loue des engins et des véhicules (cela va du véhicule léger au compacteur à déchets, en passant par des véhicules utilitaires de différentes tailles et des bennes à ordures ménagères).

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires (lots 1 et 2), avec maximum. Les lots seront attribués à un maximum de 4 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre de chaque lot, les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence des titulaires des lots correspondant à l'objet de l'accord cadre. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin.

Le lot 3 implique la mise à disposition de cuves de stockage/distribution et d'éventuelles adaptations techniques des véhicules. Pour ces raisons, il sera mono-attributaire.

Les accords-cadres seront conclus pour une période ferme de deux ans, à compter du 30 novembre 2024 et seront reconductibles annuellement sans que leur durée globale ne dépassent quatre ans.

Cette consultation est décomposée en trois lots :

- Lot n°1 : fourniture et livraison de carburants (gasoil et gasoil non routier) pour un coût estimé à 6 M€ TTC pour 4 ans ;
- Lot n°2 : fourniture d'ADBLUE pour un coût estimé à 140 K€ TTC pour 4 ans ;
- Lot n°3 : fourniture de B100 avec mise à disposition de cuves et adaptation des véhicules pour un coût estimé à 1 M€ pour 4 ans.

M. BONNET décide de s'abstenir dans la mesure où le B100 (carburant 100 % végétal : B pour

« biodiesel » et 100 pour sa proportion en composants végétaux) est issu d'une agriculture intensive à grand renfort d'engrais et de produits chimiques.

M. PUYDOYEUX souhaite des précisions sur la mise en concurrence des opérateurs.

M. CHAMOULEAU répond qu'à chaque besoin de carburant, pour les lots 1 et 2, les différents fournisseurs sont consultés afin de retenir le meilleur prix.

Le choix du B100 faisait l'objet d'une expérimentation, M. PERONNET s'étonne que ce choix soit confirmé à Calitom. Les études de la flotte de GrandAngoulême ont été extrêmement poussées et le B100 n'a pas été retenu mais le HVO (huile végétale hydro-traitée). Il regrette donc qu'une seule alternative soit proposée.

M. CHAMOULEAU répond que les véhicules alimentés en B100 représentent une petite partie de la flotte du syndicat (essentiellement des bennes en fin de vie).

Retour d'expérience de Calitom en termes d'exploitation du B100 :

- Le prix est moins élevé ;
- Aucune perte de puissance ;
- Changement plus récurrent de filtres;
- Légère surconsommation ;
- Avoir des stocks stratégiques de carburant (des cuves supplémentaires sont installées sur le territoire de Calitom) ;
- La TIPP est déduite directement sur le prix de vente (soit une déduction de 0,20 €/litre).

Le carburant HVO n'étant pas de l'énergie fossile, selon les fournisseurs, il permet d'avoir un bilan carbone meilleur.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture de carburants pour les engins et véhicules de Calitom.

Votants : 12	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 1 (M. BONNET)
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------------------

5. Lancement d'une consultation pour la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte traditionnelle

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui indique que le marché actuel de fourniture de bacs de collecte de déchets arrive à terme le 31 décembre 2024, il propose donc de lancer une nouvelle consultation.

La prestation permet d'assurer l'équipement du territoire pour les particuliers, administrations et professionnels. Les volumes de bacs prévus au marché couvrent un large éventail de références pour permettre de répondre à l'ensemble des configurations de collecte :

- Bacs 2 roues 120, 180, 240, 340 litres ;
- Bacs 4 roues 400, 660, 750, 1000 litres.

Au regard de la reprise de compétence « collecte » de Grand Cognac et de l'arrêt de la collecte robotisée dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte, le nouveau marché proposé sera constitué d'un lot unique « fourniture de bacs à 2 ou 4 roues destinés à la collecte traditionnelle. La durée proposée du contrat est de 4 ans (2 ans fermes renouvelable 2 fois 1 an). L'estimation du montant du marché est de 4 700 000 € TTC sur 4 ans.

M. GATELLIER demande la durée de vie d'un bac.

M. CHAMOULEAU répond que l'amortissement d'un bac individuel est de 7 ans. Les services de GrandAngoulême estiment qu'un bac a une durée de vie de 15 à 20 ans.

M. BONNET demande les points faibles de ces bacs.

M. CHAMOULEAU répond que majoritairement le point faible des bacs est le couvercle. Les constructeurs ont travaillé sur le plan environnemental, en modifiant les modes de moulage pour avoir moins de plastique d'où un bac moins solide qu'auparavant.

M. PUYDOYEUX souhaite connaître le volume des bacs distribués aux usagers.

M. CHAMOULEAU répond qu'au vu du retour d'expérience, il a été décidé de doter les usagers d'un bac de 120 litres pour les ordures ménagères (bac noir) et de 240 litres pour la collecte sélective (bac jaune).

M. PUYDOYEUX demande si beaucoup d'entreprises risquent de répondre à cet appel d'offres.

M. CHAMOULEAU répond positivement.

M. BORIE souhaite connaître le prix moyen d'un bac.

M. CHAMOULEAU répond que le prix actuel pour deux bacs (jaune et noir) est de l'ordre de 60 €TTC.

Lorsqu'un foyer est déjà équipé de bacs, M. CRINE demande s'il est obligé de prendre de nouveaux bacs.

M. CHAMOULEAU répond que les usagers sont informés que s'ils ont déjà des bacs, ils doivent les laisser visibles. Dans ce cas, ils sont dotés uniquement du bac manquant (dans tous les cas, Calitom prendra en charge le remplacement du bac en cas de casse). Toutes les situations sont prises en compte, à l'instar des résidences secondaires, les bacs devront être récupérés en mairie.

M. PERONNET souhaite faire trois remarques :

1. Nécessité d'identifier avec l'aide d'un code barre ou d'une puce le détenteur du bac ;
2. Il émet une petite réserve sur le bac de 120 litres (bac moins lourd risque d'envol) ;
3. Faire des groupements de commandes avec GrandAngoulême et le Rouillacais.

Concernant les groupements de commandes, M. CHAMOULEAU répond que la coordination, au niveau des dates du lancement des appels d'offres, est difficile.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture de bacs roulants

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6. Avenant de prolongation de l'accord-cadre n°20.021 « prestation de broyage des déchets verts sur les sites de compostage à la ferme » gérés par Calitom signé avec la Sté Brangeon Recyclage Aquitaine

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle que le marché de prestation de broyage à la ferme des ressources végétales issues des pôles de valorisation arrive à son terme en septembre prochain.

Suite à une première mise en concurrence, il a été jugé préférable, dans l'intérêt général du syndicat de relancer, cette consultation. Pour permettre la réalisation de cette nouvelle procédure sans rupture de service, il propose de prolonger le marché actuel jusqu'au 31 décembre 2024.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent la passation de l'avenant n°3 visant à prolonger la durée des accords-cadres n°20-021-1 et 2 avec la société Brangeon jusqu'au 31 décembre 2024.

Votants : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

7. Lancement d'une consultation relative à une prestation de broyage de la ressource végétale

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle que le marché de prestation de broyage à la ferme des ressources végétales issues des pôles de valorisation arrive à son terme en décembre prochain. En vue d'assurer la continuité de service et de traitement de ce flux, il propose de lancer une nouvelle consultation.

Cette prestation permet de traiter un tonnage annuel de 28 000 tonnes soit 81,30 % du tonnage total des ressources végétales pris en charge par Calitom.

La durée proposée du marché est de 5 ans à compter du 2 janvier 2025 (3 ans fermes, renouvelable 2 fois 1 an). La durée proposée s'explique par le fait que l'accord-cadre nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure à 4 ans.

Le marché est alloué en deux lots :

- Lot 1 : secteur Nord pour un montant estimé (tranche ferme et reconductions) de 750 K€ TTC
- Lot 2 : secteur Sud pour un montant estimé (tranche ferme et reconductions) de 1 M€ TTC.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre de prestation de broyage de la ressource végétale sur les sites de compostage à la ferme gérés par Calitom.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

8. Candidature appel à projets Citéo 2024

M. le Président donne la parole à Mme LEMONNIER qui rappelle que CITEO, éco-organisme ayant pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers, publie un appel à projets 2024 visant à subventionner les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers. Calitom souhaite donc déposer une candidature dans le cadre de son nouveau schéma de collecte. Pour ce faire, une délibération du Bureau Syndical est nécessaire.

La candidature doit être déposée avant le 18 octobre 2024. Elle porte sur le levier 1 « améliorer les performances des plastiques, métaux et papier » notamment dans la rubrique « abandon de la collecte sélective en sacs, caissettes ou bacs bi-compartmentés au profit d'une collecte en porte à porte en bacs mono-compartmentés individuels ou au profit de la mise en place d'une collecte de proximité ».

Le financement attribué est calculé sur la base d'un taux plafonné à 70 % des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de 11 €HT par habitant concerné par le projet (soit un estimatif de 1,4 M€).

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité autorisent M. le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour notre territoire de compétence pour le levier 1 « améliorer les performances des plastiques, métaux, papiers ».

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

9. Lancement d'une consultation relative à une prestation de transport de déchets de collecte sélective pendant les travaux d'Atrion

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui rappelle que pendant les travaux de restructuration du centre de tri, les déchets de collecte sélective livrés habituellement en direct à Atrion ainsi qu'une partie des déchets livrés à Valoparc devront être transportés en prestation de service vers les centres de tri de Bègles et Illats (région Bordelaise).

La consultation à lancer porte sur les prestations suivantes :

- Le transport et le vidage de 4 à 5 rotations par jour en camions semi-remorques type FMA compatibles avec des déchets de collecte sélective en vrac du site d'Atrion vers le centre de tri de Bègles SOVAL qui ne dispose pas d'ouvre-sac dans son process de tri ;
- Le transport et le vidage de 2 à 3 rotations par jour en camions semi-remorques type FMA compatibles avec des déchets de collecte sélective en sacs du site d'Atrion vers le centre de tri d'Illats COVED ;
- Le transport et le vidage d'une à deux rotations par semaine en camions semi-remorques type FMA compatibles avec des déchets de collecte sélective en sacs du site de Valoparc vers le centre de tri d'Illats COVED, prestations effectuées à la demande de Calitom.

Sur le site d'Atrion, le temps de chargement est estimé par camion entre 30 et 45 minutes. Les remorques seront chargées par les caristes d'Atrion de 6 heures à 19 heures. Dans ce cadre et pour limiter l'impact de suractivité et assurer le maximum de sécurité sur site, le candidat devra affréter sa flotte de manière à ce que les remorques FMA soient chargées les unes après les autres pour limiter le temps d'attente sur site.

Concernant les transferts de Valoparc, le candidat devra s'adapter et venir sur site selon les besoins de chargement de Calitom.

Cette consultation sera un marché ordinaire sans allotissement. La durée est de 4 mois, à compter du 4 novembre 2024. Le montant estimatif des prestations est évalué à 354 240 € TTC pour un tonnage à transférer estimé à 7 400 tonnes.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité autorisent le lancement de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert dans le cadre d'une prestation de transport de déchets de collecte sélective pendant les travaux de restructuration d'Atrion.

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

10. Lancement de la consultation relative aux travaux d'aménagement du pôle de valorisation de Puyréaux

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui annonce que le nouveau pôle de valorisation de Puyréaux est en cours de conception par le bureau d'études techniques de Calitom. Il propose donc de lancer une consultation en procédure adaptée décomposée en six lots pour la réalisation des aménagements de voirie et de maçonnerie des quais :

N° de lot	Désignation	Estimation en euros TTC
1	Terrassement & VRD	530 000
2	Gros Œuvre - murs & dalles béton armé	315 000
3	Serrurerie	63 000
4	Electricité générale	5 000
5	Eclairage extérieur	25 000
6	Aménagements paysagers & clôtures	70 000

Pour mémoire, le pôle de valorisation respectera le schéma fonctionnel, à savoir :

- une partie « haut de quai » avec environ 25 mètres de distances entre chaque équipement (quais, hangar d'entreposage, colonnes enterrées...);
- une entrée et sortie différenciée ;
- les quais de déchargement seront réalisés en béton armé formant des murets équipés de tablettes en acier ;
- quatre colonnes enterrées pour la gestion du verre et du papier ;
- onze quais seront construits avec l'extension potentielle d'un douzième quai ;
- les filières principales seront mises en œuvre : carton, mobilier, bois, ferrailles, plâtre, non valorisables, végétaux (x2), gravats, petits appareils ménagers et une benne tampon ;
- un hangar sera édifié pour entreposer les déchets dits « petites filières » (ampoules, radiographies...), les déchets toxiques, les huiles végétales et minérales, les déchets d'équipements électriques et électroménagers, les textiles ;
- une zone de réemploi sera dédiée pour l'échange de matériaux ;
- un bâtiment administratif de 80 m² sera construit en conformité avec le Code du travail comprenant un bureau avec vue panoramique sur le site, des vestiaires avec douche et cabinet d'aisance pour femme et homme, un local technique pour le stockage des consommables et des outils, une zone dédiée au stockage des matériaux récupérés à forte valeur ajoutée (métaux non ferreux...).



En parallèle, un cabinet d'architecte sera désigné pour la maîtrise d'œuvre des deux bâtiments à construire suivant le programme établi par Calitom. L'estimation des bâtiments est de 460 K€TTC.

L'étude géotechnique des sols est projetée cet été. Puis Calitom désignera un coordonateur sécurité pour l'opération et un bureau de contrôle technique pour l'assistance à la construction des ouvrages.

Les travaux s'étaleront de novembre 2024 à décembre 2025. L'estimation totale de l'opération s'élève à 1 625 K€TTC.

La durée des marchés concernés par cette consultation est de 14 mois, à compter du 29 octobre 2024. Le montant estimatif des travaux est évalué à 1 005 K€TTC.

M. le Président rappelle l'importance d'étudier, dans tous les projets de Calitom, la mise en place de

panneaux photovoltaïques.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité autorisent le lancement de la consultation sous forme d'une procédure adaptée.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

11. Etude bâtiment Boris Le Floch – ZE La Braconne Mornac

M. le Président donne la parole à M. ROBUCHON qui rappelle que l'association d'artistes Le Carré Bouge est locataire des bâtiments B14/B15. A la demande de M. Boris Le Floch, il a été étudié deux options pour permettre le développement de son activité sur la zone.

La première option consiste à réaliser une extension du bâtiment B15 d'environ 50 m² pour la mettre en location.

La deuxième option consiste à céder une partie de la parcelle AK66 sur une surface de 715 m².

► Option n°1 - Création d'une extension sur la façade Est du bâtiment B1

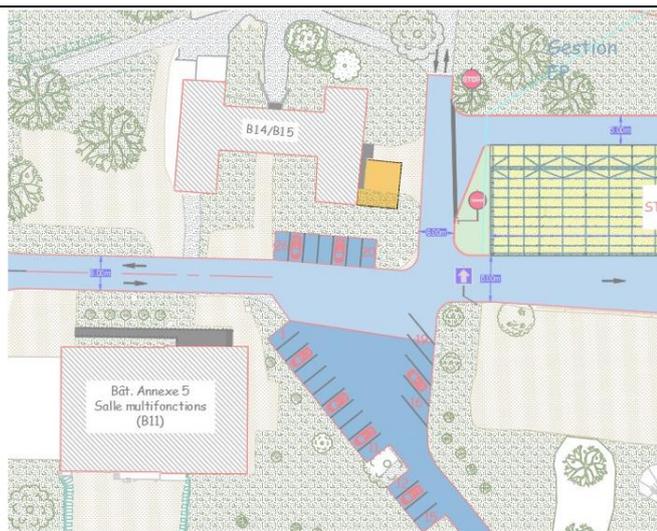
Un hangar de 56 m² semble correspondre au besoin exprimé.

En esquissant un programme sommaire et en projetant une extension en cohérence architecturale avec le bâti existant, le montant de l'opération peut s'évaluer sommairement de la manière suivante :

Etape	Montant €HT
Etude géotechnique	2 000,00
Contrôle technique	1 400,00
Maîtrise d'œuvre Architecte	5 000,00
Construction (# 1100 €/m ²)	61 600,00
VRD + ALEAS	10 000,00
Total en € H.T.	80 000,00
TOTAL en € T.T.C.	96 000,00

Sur 20 ans, à 4,5%, le montant à amortir annuellement revient à 6 371,49 €. Cela représenterait un loyer mensuel de 530,96 €, arrondi 550 €.

La construction devrait s'intégrer au bâti existant, il aurait la dimension de 8m sur 7m hors tout. La gestion pluviale serait à prévoir vers le réseau EP de la zone. Une structure en ossature bois bardé sur dalle béton armé pourrait être envisagée. Cette extension serait équipée d'une porte sectionnelle automatique, de l'électricité, de l'éclairage.



Avantages

- Maintien du patrimoine bâti et valorisation à terme de l'ensemble batimentaire B14/B15 ;
- Loyer mensuel complémentaire couvrant la dépense d'investissement.

Inconvénients

- Coût de l'opération à investir ;
- Incertitude sur le coût de la construction et les contraintes d'extension sur la construction ancienne existante avec une correspondance architecturale pour une bonne intégration de l'extension ;
- Incertitude sur la pérennité de l'activité en location du demandeur ;
- Extension du bâtiment vers l'Est se rapprochant du futur bâtiment hangar de l'équipement.

► Option n°2 - Cession d'une partie de terrain à proximité du B14/B15

Cette solution permettrait au demandeur d'investir lui-même dans la zone en édifiant un bâtiment adapté à son activité.



Cette plateforme n'a pas de fonction à ce jour. Le terrain donne sur la route des Chênes, hors propriété de Calitom.

Une surface estimée de 700 m² a été choisie à proximité de l'ensemble bâti B14/B15 en conservant une bande de six mètres.

Avantage

- Soutien de M. Boris Le Floch pour son installation.

Inconvénient

- Cession d'une partie du patrimoine sur la façade avant de la salle des assemblées.

M. le Président ne souhaite pas que le syndicat vende une partie de terrain qui pourrait être utile à l'avenir, et veut pouvoir garder la maîtrise du foncier. Construire entre le bâtiment existant et le futur hangar n'est pas une bonne solution (sujétions techniques, réduction de l'espace entre les bâtiments ...).

Il propose d'étudier une extension sur le prolongement du bâtiment B15 (au niveau de la partie en forme de H). En cas de faisabilité, le loyer devra couvrir la totalité de l'investissement et devra être assuré par contrat sur un nombre d'années définies.

Les élus donnent leur accord pour apporter leur aide mais de façon raisonnable.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- refusent de céder une partie du terrain à proximité du B14/B15 ;
- ajournent leur décision afin d'étudier la possibilité d'une extension le long du bâtiment B15.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

12. Concours « J'agis pour réduire »

M. le Président donne la parole à Mme LAFFAS qui indique que le Comité -20% souhaite organiser du 1^{er} août au 30 octobre 2024, la nouvelle édition du concours "J'agis pour réduire".

L'objectif est de soutenir financièrement des initiatives charentaises innovantes en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, émanant de porteurs de projets privés, TPE, PME, artisans, exploitation agricoles, start-up...

► Le calendrier :

- Semaine 31 : lancement de l'appel à candidature ;
- Dimanche 3 novembre 2024 : clôture des dépôts de candidatures ;
- Jeudi 7 novembre 2024 : instruction des dossiers de candidature par un jury intermédiaire composé d'élus du comité -20 % et de techniciens ;
- Sélection de 10 dossiers retenus pour le jury final ;
- Mercredi 11 décembre 2024 : évènement de clôture (le lieu reste à définir).

► L'enveloppe financière

20 000 € destinés à assurer la croissance des projets, répartie de la manière suivante :

- GRAND PRIX « J'agis pour réduire » : récompense le projet le plus innovant ayant un impact sur la réduction de déchets et répondant aux 7 piliers de l'économie circulaire ➡ Dotation financière d'un montant de 10 000 € ;
- PRIX « J'agis pour réduire les déchets chez mes clients » : récompense une solution locale sur la réduction des déchets chez les clients ➡ Dotation financière d'un montant de 7 000 € ;
- PRIX « J'agis pour réduire mes déchets » : récompense une initiative interne (au sein de la structure) sur la réduction des déchets ➡ Dotation financière d'un montant de 3 000 €.

M. le Président profite de ce moment pour faire un retour sur « les étoiles de l'environnement et du climat », évènement organisé par La Charente Libre qui a pour but de mettre en lumière les initiatives les plus remarquables du département en matière de protection de l'environnement et du climat.

80% des nommés dans les différentes catégories ont déjà été aidés ou récompensés par Calitom. D'ailleurs, beaucoup ont fait référence à Calitom. Ce qui montre l'engagement de Calitom en termes de prévention et d'environnement.

Par ailleurs, il propose aux élus d'engager une réflexion sur le sigle « J'agis pour réduire » qui a dû mal à trouver sa place et sa reconnaissance auprès du public.

Il demande également qu'une décision soit prise concernant l'aide financière pour l'achat mutualisé d'un broyeur. La subvention pour l'achat individuel d'un broyeur est de 300 € maximum, il propose donc de multiplier cette somme par le nombre de famille qui participe au financement du broyeur. Après que cette proposition soit soumise au Comité -20%, une nouvelle délibération sera présentée au prochain Bureau Syndical.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité approuvent :

- le règlement du concours « J'agis pour réduire » ;
- les modalités de dépôt de candidature ;
- le montant de 20 000 € dédié au concours ;
- les différents éléments du plan de communication.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

13. Projet Mundao avec les crèches de GrandAngoulême

M. le Président donne la parole à Mme LAFFAS qui rappelle que depuis plusieurs années Calitom accompagne financièrement les Charentais ayant un objectif de réduction des déchets sur le département via des soutiens relevant du budget prévention des déchets de Calitom.

L'enjeu 3 du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a pour objectif la réduction de la part des textiles sanitaires dans les ordures ménagères et les couches compostables et un projet qui est une des solutions trouvées sur le territoire.

Cette action a débuté en mars dernier sur les 8 crèches de la ville d'Angoulême. Action qui a permis de composter 110 000 couches, soit une économie de 6 500 € de redevance spéciale. Fort de cette réussite, le Président de GrandAngoulême a sollicité les services de Calitom pour étendre cette expérimentation aux crèches de Champniers et de l'Isle d'Espagnac. Pour ce faire, il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire de 10 K€TTC (frais d'ingénierie TTC inclus).

Les élus du Comité -20% souhaitent étendre cette expérimentation sur les premières couronnes du fait que les couches sont collectées par vélo-cargo par la Croix Rouge Insertion.

M. le Président rappelle que pour les plus petites structures (Vars, Ruffec et prochainement Montbron), les changes lavables ont été mis en place. Les couches lavables et compostables sont bien accueillies par les structures mais également par les familles. Il est important d'étendre cette initiative.

Mme VIAN demande si une initiative est envisagée pour les couches des personnes âgées.

Mme LAFFAS répond que la société MUNDAO n'y travaille pas encore car le coût de revient d'une couche est actuellement trop important.

M. CHAMOULEAU ajoute que les personnes utilisant des couches ont souvent un traitement médicamenteux lourd et le côté compostable du produit est donc fortement remis en cause. Cette expérimentation fonctionne car elle est sur un périmètre restreint. En effet, elle engendre une collecte séparée, pour quelques centaines de kilos par semaine (soit environ 1,5 tonne/mois), qu'il faut emmener sur un lieu de compostage.

M. PERONNET trouve que le périmètre de la 1^{ère} expérimentation sur les 8 crèches de la ville d'Angoulême est très pertinent. En outre, il regrette fortement que cette expérimentation soit étendue aux deux crèches de GrandAngoulême sans avoir pris en compte la nouvelle crèche de Ruelle sur

Touvre et celle du SIVU de l'Isle d'Espagnac qui sont situées à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau. Ce nouveau périmètre serait aussi pertinent que celui des 8 crèches d'Angoulême en termes de distance.

M. PUYDOYEUX répond que l'expérimentation s'étend sur 2 crèches mais l'idée est d'aller sur l'ensemble des crèches de GrandAngoulême. Ce sont aux communes de se saisir de cette opportunité.

M. le Président répond qu'il est bien évident que Calitom regardera si la commune de Ruelle sur Touvre en fait la demande ainsi que pour toutes les autres structures.

Pour mémoire, la demande initiale émane de la ville d'Angoulême (et non de GrandAngoulême).

M. BONNET indique que si une proposition avait été faite à la ville de La Couronne, ils auraient répondu favorablement. Il estime qu'il faut généraliser cette expérimentation et cela doit être fait rapidement.

M. le Président répond que le syndicat, par le biais du Comité -20%, expérimente avec la ville d'Angoulême. Il est possible de passer à une phase 2 d'expérimentation sur un territoire plus étendu. En outre, Calitom ne sera plus dans l'expérimentation si elle est étendue à l'ensemble des crèches de l'agglomération. Le syndicat pourra, néanmoins, engager une réflexion pour apporter une aide financière au-delà de la phase de test.

M. BONNET estime qu'il ne faut pas être dans « le 1^{er} qui demande 1^{er} servi ».

M. le Président répond que si la ville d'Angoulême ne s'était pas engagée, l'expérimentation n'aurait pas eu lieu.

Mme VIAN estime que la 1^{ère} expérimentation est lancée pour 9 mois et de fait elle ne doit pas être ouverte à d'autres crèches.

M. le Président répond qu'à son sens, l'expérimentation peut être étendue du fait que ce n'est pas le même public ni le même environnement territorial.

Mme LAFFAS rappelle que l'objectif est que les économies faites sur la redevance spéciale soient investies dans l'achat des couches compostables qui coûtent 0,10 € de plus qu'une couche jetable.

M. PERONNET précise que ces propos n'ont pas pour but de saisir une opportunité de prise en charge financière par Calitom des déchets produits par la crèche de Ruelle sur Touvre. En outre, dans le cas d'un élargissement de l'expérimentation à des crèches de GrandAngoulême, il estime qu'il est dommage dans ce nouveau périmètre d'oublier 2 crèches qui sont dans un rayon de quelques centaines de mètres de celles de Champniers et de l'Isle d'Espagnac. Il conteste donc la pertinence du périmètre évoqué.

M. PUYDOYEUX répond que le périmètre peut être revu par GrandAngoulême. Le Comité -20% pourra, à ce moment, réétudier la demande.

M. le Président rappelle que le Président de GrandAngoulême ne pourra proposer des crèches uniquement s'il en est gestionnaire.

M. BONNET estime que GrandAngoulême a un rôle de coordination avec toutes les communes. Il ne souhaite pas voter ce point.

M. le Président rappelle que cette demande émane de GrandAngoulême, elle est conforme au PLPDMA et jugée favorablement par le Comité -20% c'est pourquoi il décide de la mettre aux voix.

M. PERONNET précise que GrandAngoulême gère une seule crèche, celle « des poussins » qui a été

éclatée en deux antennes, Champniers et l'Isle d'Espagnac. Il ne conteste donc pas la demande faite par le GrandAngoulême. En outre, il estime que si le Comité -20% avait eu une carte d'implantation des crèches, les élus auraient pu voir que 2 crèches se trouvent à proximité.

M. le Président répond que le Comité -20% a statué la proposition qui a été demandée.

M. PERONNET rejoint donc Mme VIAN qui estime que l'expérimentation a été lancée pour une période définie et qu'elle ne doit pas être ouverte à d'autres crèches avant d'avoir fait le bilan.

Mme VIAN ne remet pas en question l'attribution de la somme de 10 K€ mais le principe de l'expérimentation qui est élargie.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à la majorité approuvent :

- l'attribution d'une somme de 10 000 € à la société Mundao ;
- l'accompagnement par Mundao des crèches de L'Isle d'Espagnac et de Champniers et des conventions avec les divers partenaires.

Votants : 14	Pour : 10	Contre : 4 (MM. BONNET, PERONNET, CRINE et Mme VIAN)	Abstention : 0
---------------------	------------------	--	-----------------------

14. Questions diverses

❖ Concernant le schéma de collecte, M. le Président indique que le syndicat a reçu un courrier de M. Sylvain WASERMAN, Président de l'ADEME, confirmant que suite à l'intervention de Mme Nicole BONNEFOY, Sénatrice, qu'une rencontre aura lieu prochainement avec le syndicat et que les services de l'ADEME travaillent sur l'élaboration de nouvelles aides financières pour 2025.

❖ M. FILIPPI fait un point sur les derniers résultats des études relatifs au projet d'UVE. Il en ressort, entre autres, que le modèle économique du projet a été déclaré robuste, précautionneux et sécurisé par les services du Ministère des finances.

❖ Concernant la centrale photovoltaïque en cours de construction avec pour maîtrise d'ouvrage NEOEN, M. ROBUCHON informe que dans la mesure où le modèle financier n'étant pas encore établi et clair, les actionnaires de Sol'R Parc Charente ont décidé de refuser l'option d'achat et de participer à la société de projets de cette centrale implantée sur l'ancienne décharge de Poullignac et des terrains annexes. Cette décision n'a aucune incidence sur le bail emphytéotique et administratif entre Calitom et NEOEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h14.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



La Secrétaire de séance,
Marie-Jeanne VIAN,

